



Luxembourg, le 15 mars 2020

Madame,
Monsieur,

Suite à l'avis officiel du gouvernement, le service de la formation professionnelle tient à vous communiquer les modalités décidées de commun accord avec les chambres professionnelles en date de ce jour à appliquer pour les deux prochaines semaines, à savoir du 16 au 29 mars :

- **Apprentis** : Suite à l'annonce des décisions prises en conseil du gouvernement de ce soir 18h00, le Premier Ministre a annoncé qu'un des objectifs du Gouvernement est de réduire les déplacements des personnes, les apprentis ne devront plus se rendre auprès de leurs entreprises formatrices et ce jusqu'à nouvel ordre.
- **Stages** : Tous les stages de la formation professionnelle sont annulés. Les modalités ainsi que la durée des stages seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation.
- **Projet intégré DT commerce** : En vue de garantir l'évaluation des modules et la préparation adéquate des élèves au projet intégré final, un calendrier remanié sera envoyé aux lycées et chambres concernés.
- **Réunions professionnelles** : Suite à la même annonce, toutes les réunions dites « professionnelles », telles que préliminaires, curriculaires, ou autres, seront annulées jusqu'à nouvel ordre.
- **Brevet de maîtrise** : Les cours du brevet de maîtrise ainsi que les examens y relatifs seront reportés à une date ultérieure.
- **Formation patronale au CNFPC** : Les activités en relation avec la formation patronale seront suspendues durant la période mentionnée.

Le service de la formation professionnelle ainsi que les chambres professionnelles vous remercient pour votre précieuse collaboration dans ce contexte exceptionnel.